

**Art. 90 de la nouvelle loi communale.**

- Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
- Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.
- Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

En complément à son ordre du jour du mardi 18.11.2014, nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal examinera également, au cours de cette séance, les dossiers mentionnés ci-après :

*Ter aanvulling van zijn dagorde van dinsdag 18.11.2014, hebben wij de eer u te melden dat de Gemeenteraad, tijdens deze zitting, eveneens de hiernavermelde dossiers zal onderzoeken :*

A la demande de Mme Anne-Charlotte d'URSEL, conseiller communal :  
Op verzoek van Mw. Anne-Charlotte d'URSEL, gemeenteraadslid :

031. Interpellation - "Site Internet de la commune"  
*Interpellatie - "Website van de gemeente"*

032. Interpellation - "Sanitaires dans les écoles communales"  
*Interpellatie - "Sanitaire installaties in de gemeentescholen"*

A la demande de M. Aymeric de LAMOTTE, conseiller communal :  
Op verzoek van Dhr. Aymeric de LAMOTTE, gemeenteraadslid :

033. Interpellation - "Le réaménagement de la place Dumon - Concours d'architecture"  
*Interpellatie - "Herinrichting van het Dumonplein - Architectuurwedstrijd"*

034. Interpellation - "Désapprobation quant à l'appellation "Xmas Festival" donnée au marché de Noël de Woluwe-Saint-Pierre"  
*Interpellatie - "Afkeuring van de benaming "Xmas Festival" gegeven aan de Kerstmarkt van Sint-Pieters-Woluwe"*

Ces dossiers seront examinés en séance publique après le point 023 de l'ordre du jour.  
*Deze dossiers zullen in openbare vergadering na punt 023 van de dagorde onderzocht worden.*

Par ordonnance :  
*In opdracht :*

Le Secrétaire communal,  
*De Gemeentesecretaris,*

Le Président du Conseil communal,  
*De Voorzitter van de Gemeenteraad,*

Georges MATHOT

Francis DELPÉRÉE